

Chaire d'Économie Solidaire

le **cnam**



« (se) COMPRENDRE ENSEMBLE.

Inventer de nouveaux savoirs avec la cartographie

active »

MONOGRAPHIE

RESEAU CULTURE 21

Texte rédigé par les étudiants du Master 2

« Intervention et développement social.

Économie sociale et solidaire »

Présentation des personnes rencontrées

-Christelle BLOUËT est fondatrice et coordinatrice du Réseau Culture 21 depuis 2009. Dans ce cadre, elle anime de nombreuses démarches d'information et de formation visant à promouvoir une approche transversale de la culture, fondée sur des processus démocratiques et participatifs qui développent la prise en compte de la diversité culturelle et des droits culturels. Elle coordonne depuis 2012 le programme Paideia en France en partenariat avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'Université de Fribourg.

-Irene FAVERO, chargée de mission depuis 2010. Elle a été chargée de projets au sein d'associations anglaises, françaises et brésiliennes opérant auprès des personnes en situation de pauvreté culturelle. La rencontre avec l'Agenda 21 de la culture et l'intérêt pour les démarches faisant de la culture un élément central du développement – humain et durable – l'ont amenée à contribuer au développement du Réseau Culture 21. Pour le Réseau, elle s'occupe notamment de l'émergence, la restitution et la capitalisation des ressources et des expériences. Elle s'intéresse en particulier au lien entre communs et droits culturels. Elle collabore au développement et aux formations du Réseau Culture 21 depuis 2010.

-Raoul L'Herminier, conseiller départemental délégué à l'économie et aux services de proximité en Ardèche. Partenaire du réseau Culture 21 et engagé dans la démarche Paideia.

Identification de l'initiative

- Nom : RESEAU CULTURE 21

- Sigle : **réseau culture21**

- Date de création de l'initiative : en 2009

- Personne(s) responsable(s) et poste : Christelle Blouët, fondatrice

- Adresse : siège social- 20 rue des Beaumonts - 94120 Fontenay-sous-Bois

- Courriel : contact@reseauculture21.fr

- Site web : <http://www.reseauculture21.fr/>;

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

1 - Présentation de la structure

1.1 - L'histoire de la structure

Christelle Blouët est fondatrice et coordinatrice du Réseau culture 21. Elle en porte l'initiative dès 2009 après la rédaction d'un mémoire consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture en France.

1.1 - Les objectifs de l'initiative

L'article 2 des statuts associatifs, qui définit son objet social, stipule que l'association Réseau Culture 21 vise à promouvoir la culture comme une composante essentielle du développement durable, à travers une plateforme de ressources, l'échange de bonnes pratiques, la formation professionnelle.

En effet, association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21, se donne comme principaux objectifs de sensibiliser aux enjeux culturels du développement durable, d'identifier et de rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et de favoriser la coopération et l'échange de pratiques.

À travers la promotion de démarches participatives, il encourage le décloisonnement du secteur culturel et souhaite favoriser la prise en compte de la transversalité de la culture dans les autres politiques publiques.

Il s'appuie sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels pour développer ces missions pour repenser la place et le rôle de la culture dans la société. Dans ces travaux, il utilise des outils participatifs et des méthodes d'intelligence collective.

1.2 - Les activités principales développées par l'initiative

Le Réseau culture 21 développe quatre axes de travail :

- La mutualisation des ressources (textes de références, articles, rapports, publications, entretiens, rencontres...)
- La mise en œuvre de formations et l'accompagnement de projets
- L'échange de pratiques
- La recherche et l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail

Madame Favero va affirmer que leurs axes de travail vont dans le sens des droits de l'homme : *« ce que nous portons comme idée, c'est que les droits culturels sont des leviers pour les autres droits de l'Homme. Les droits culturels recouvrent le droit à l'éducation, à l'information, le droit de faire partie d'une communauté ou de s'en détacher, le droit de participer à la vie culturelle, entendu dans un sens large, pas juste aller au théâtre, mais participer à la vie politique, de là où l'on est ».*

1.3 - Les valeurs dans l'histoire de la structure

Ces activités concourent à créer et développer des espaces de débat et de négociation pour accroître la vitalité démocratique et promouvoir une citoyenneté active.

Ce sont des valeurs universelles, citoyennes, démocratiques et humanistes qui incluent une forte dimension interculturelle et mettent en exergue le pouvoir d'agir des citoyens pour accéder à leurs droits fondamentaux.

Madame Blouët confirmera que leurs actions, leurs idéaux sont des valeurs humanistes. Ils ont une approche des droits de l'homme qui intègre ces questions d'identité et de construction de l'individu au-delà d'une accession économique ou sociale. C'est le travail de la participation dans une approche extrêmement ouverte avec beaucoup d'horizontalité, une notion de la participation qui soit vraiment dans le fait de toujours se poser la question de comment les personnes sont actrices dans tous les processus auxquels elles participent.

D'après madame Favero, le principe sur lequel Réseau Culture 21 s'appuie est la transversalité de la culture dans toutes les politiques publiques. Ils se basent sur une définition de la culture qui reprend en partie celle de l'UNESCO de 1982 et qui évoque des coutumes, des religions, une vision donc très large de tout ce qui fait Culture chez l'Homme mais centrée sur la personne comme le définit l'article 2 de la Déclaration de Fribourg. La notion de droits culturels est donc le ciment de leur action, le sujet et l'objet de leurs recherches et ils essaient de traduire ce principe en termes de politiques publiques.

2 - Données juridiques et organisationnelles

2.1 - Statut juridique de l'initiative

Dans les statuts « association Réseau Culture 21 », l'article 1- Constitution stipule que Réseau culture 21 est une association loi 1901 indépendante.

Il a été fondé en septembre 2009 avec le soutien de l'Observatoire des Politiques Culturelles. Depuis octobre 2010, il est structuré de manière autonome. Il est membre de la Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

2.2 - Les parties prenantes de l'initiative

Réseau Culture 21 possède un réseau de nombreux d'acteurs, des indépendants, des institutions, des associations des réseaux et des collectivités. Ils se présentent comme des personnes militantes et non comme des consultants. Leur réseau est donc fondé autour de cette démarche militante.

Réseau culture 21 a entamé depuis 2011 une collaboration avec l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg et son Observatoire de la diversité et des droits culturels coordonné par Patrice Meyer-Bisch.

Initialement, il s'agissait d'être le partenaire français d'un projet européen de formation professionnelle aux droits culturels avec l'IIEDH de Fribourg (Suisse), Culture et démocratie (Belgique) et la Chaire Unesco de Bergame (Italie). Ce projet n'a finalement pas obtenu de financement et a débouché sur le développement de Paideia en France.

Paideia, qui signifie éducation citoyenne en Grec ancien, est une démarche d'analyse des politiques publiques au regard des droits culturels.

Depuis fin 2012, le programme se développe dans une collaboration étroite entre Réseau culture 21, l'IIEDH de Fribourg, les collectivités et de nombreux partenaires territoriaux impliqués, dont :

- plusieurs départements : l'Allier, l'Ardèche, La Gironde, La Manche, le Nord, le Puy de Dôme et le Territoire de Belfort, quelques acteurs des Bouches-du-Rhône.
- la région Auvergne à travers son agence régionale le Transfo
- la ville de Saint-Denis
- des réseaux d'acteurs dont plusieurs centres sociaux et MJC et leurs fédérations

Cette démarche a permis jusqu'à présent plus de 250 analyses de pratiques professionnelles, actions, métiers, dispositifs, métiers au regard des droits culturels, mais aussi un grand nombre de rencontres permettant une dynamique d'acteurs engagés sur des territoires et par conséquent un élargissement à d'autres collectivités.

2.3 - Les salariées et leur profil :

Elles sont trois salariées :

- Christelle Blouët, coordinatrice du Réseau Culture 21.

Titulaire d'une Maîtrise de communication et d'un Master 2 en direction de projet culturel, Christelle Blouët est gestionnaire de projets culturels après avoir été directrice artistique une dizaine d'année.

Auteur d'un mémoire sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture en France entre 2007 et 2008, elle poursuit depuis la promotion de ces démarches dans l'animation du réseau des collectivités et des structures souhaitant s'y engager. En 2009, elle fonde le Réseau culture 21, soutenue par l'Observatoire national des politiques culturelles (OPC) et coordonne depuis de manière indépendante cette plateforme de ressources et d'échanges de bonnes pratiques sur la culture et le développement durable.

Dans ce cadre, elle initie ou collabore à des formations, des rencontres et à des groupes de travail sur la thématique culture et développement durable.

Dans l'exploration de nouvelles méthodes de travail participatives, elle se forme à des démarches d'intelligence collective comme le Forum ouvert ou la sociocratie et les expérimente dans l'ensemble des projets menés dans le cadre du Réseau.

La polyvalence nécessaire à la gestion des activités du réseau lui permet de continuer de mettre à profit ses compétences de direction artistique dans la conception multimédia ainsi que la réalisation audiovisuelle.

-Irene Favero, chargée de mission.

Après un M2 (MA) en « Economie et gestion des activités culturelles » obtenu à l'Université de Venise en 2007 avec un mémoire sur l'évolution des concepts de démocratisation culturelle et de droits culturels, Irene Favero a participé à la réalisation de projets culturels

visant à l'inclusion sociale de groupes socialement exclus et culturellement niés (en Italie, Angleterre, Brésil et en France). Elle a travaillé en tant que coordinatrice adjointe à l'organisation de la Saison culturelle de la Turquie en France, organisée par Culture France (Ministère français des affaires étrangères). Depuis 2008, elle est chargée des projets européens pour une association anglaise pour laquelle elle a travaillé en tant que coordinatrice d'un projet européen soutenu par le programme Culture 2007-2013 jusqu'à mars 2010. En France, elle a été en charge de la mise en place de formations aux techniques du Théâtre forum auprès du Théâtre de l'Opprimé de Paris. Elle s'est également occupée de la coordination d'un projet sur le lien entre bien-être et modèles économiques de (dé)croissance pour l'association anglaise Seeds for growth. En, 2012 elle suit le cours en Démocratie participative et développement urbain durable de l'Université d'architecture de Venise pendant lequel elle se forme aux différentes méthodes d'implication des citoyens dans les démarches participatives. Elle développe une recherche sur le lien entre communs et droits culturels et participe au développement de démarches et de projets qui relient la ces deux référentiels et les pratiques qu'ils inspirent.

-Anne Obry, chargée de mission.

Elle est titulaire d'une Maitrise de philosophie à l'Université Lyon III et d'un Master 2 Ingénierie de projet, action communautaire et territoires à l'UJM de Saint-Etienne. Elle est actuellement doctorante en sociologie et anthropologie politique au Centre Max Weber. Membre d'une recherche-action sur les pratiques interculturelles au CCO de Villeurbanne, elle y développe son terrain de recherche portant sur les modalités d'application de principes éthiques à travers le temps. Impliquée depuis son lancement dans le programme Paideia, elle coordonne le groupe de travail de la région Lyonnaise sur les droits culturels avec le CCO et Culture pour tous (2012-2014). En janvier 2015, elle rejoint Réseau culture 21 et l'Observatoire de l'Université de Fribourg pour collaborer à l'ensemble de la démarche.

2.4 - Les administrateurs-trices et les associés-ées

L'assemblée générale est composée des 4 membres fondateurs :

Mlle Anaïs Bokobza, présidente,

Mlle Nadine de Koenigswarter, trésorière,

M. Arnaud Delafosse, secrétaire,
Mlle Christelle Blouët, coordinatrice de l'association

2.5 - Les bénévoles et leur profil

Il n'y a pas de bénévole en tant que tel mais plutôt des personnes vraiment engagées dans Réseau Culture 21 qui donnent de leur temps. Madame Blouët parle plutôt d'un travail militant important. Il n'y a, selon elle, pas beaucoup de frontière entre le temps du salariat et le temps du bénévolat.

2.6 - Les adhérents-es et leur profil

La grande majorité des associations ont des adhérents qui s'acquittent d'une cotisation, alors que Réseau Culture 21 ne le fait pas.

Ils ont cependant réfléchi pendant un temps à le faire mais se posent encore aujourd'hui la question de ce que ça leur apporterait au-delà du temps perdu à formaliser les choses. Réseau culture 21 est une structure qui doit être, selon Madame Blouët « *la plus légère possible* » au niveau administratif, d'abord parce que personne dans l'équipe n'aime faire ce travail d'administration et d'autre part, parce qu'ils ne considèrent pas travailler pour l'activité de réseau culture 21 mais pour leur mission de développement des droits culturels dans les démarches et dans les politiques publiques. De ce fait, ils préfèrent faire des projets avec les gens plutôt que de leur demander d'adhérer de manière formalisée.

3 – Hybridation des ressources

3.1 - Les principaux financements et le budget annuel

Il n'y a pas de financement de fonctionnement donc tous les financements sont alloués pour des projets précis. Ce qui implique une activité très soutenue tout le temps. En ce qui concerne les sources de financement, elles proviennent principalement des subventions des collectivités territoriales. Une tentative de demande a été formulée auprès de l'UE mais n'a

pas été obtenue. Madame Favero explique cela par le fait que l'UE souhaite « *des livrables, des groupes cibles. Nous on est justement dans une démarche qui explose les cloisonnements culture/social, donc on ne rentre pas dans les cases.* »

Une autre source de financement provient de la facturation au titre de la formation professionnelle et aussi de temps en temps des prestations de service plus directes quand ils organisent des rencontres qui ne sont pas assimilables à de la formation.

3.2 - Le type de financeurs

Les financeurs sont essentiellement publics : « *Pour l'instant, on n'a que des collectivités. Même les formations professionnelles sont financées par les collectivités.* »

Ils commencent à essayer de créer du en lien avec plusieurs fondations, notamment la fondation Carasso et la Fondation de France, ainsi que de solliciter des financements des ministères, dont le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et le Ministère de la Culture.

3.3 - Les ressources non monétaires et leur valorisation

Réseau Culture 21 travaille pour des acteurs publics, très souvent. Les salariés sont rémunérés pour le travail. Les acteurs publics ou les associations mettent à disposition leurs salles, leurs locaux, et organisent l'accueil des rencontres.

3.4 - La place des bénévoles dans la structure

Madame Blouët explique que les personnes des collectivités sont là au titre de leur poste, mais souvent en débordent largement. Les travaux d'analyse de pratiques que Réseau Culture 21 leur propose de faire, sont souvent faits hors cadre de travail, parce qu'elles n'ont pas le temps dedans, « *D'ailleurs c'est bien dommage* ».

3.6 - Les difficultés de financement

« C'est laborieux mais on y arrive quand même. C'est incroyable qu'on réussisse à mobiliser ces financements pour ce genre de démarche. C'est complètement hors cadre par rapport aux dispositifs normalement financés. »¹

La plus grande difficulté réside dans le fait que les collectivités qui les financent n'ont pas de ligne pour cela. Ils ont donc créé eux-mêmes ensemble le dispositif. Ils restent cependant convaincus qu'il s'agit d'un travail que les collectivités ont tout intérêt à faire pour la plupart. Et de fait, depuis août 2015, « le respect des droits culturels » est inscrit dans la loi NOTRe ce qui devrait les aider dans leurs démarches. Il y a en effet un article qui a été adopté dans la loi NOTRe qui stipule que les politiques culturelles doivent être assurées conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales dans le respect des droits culturels. Pour Madame Blouet, « *ce respect des droits culturels, c'est la légitimation de notre travail* ».

La loi serait-elle ainsi à leur avantage pour obtenir des nouveaux financements publics ?

PARTICIPATION DES PERSONNES

1- Mode de gouvernance et participation

1.1 Les instances de gouvernance

Réseau Culture 21 est une association qui ne possède pas de CA. Ils n'en n'ont pas l'obligation étant une petite structure. Leur bureau est composé de personnes proches du Réseau qui lui apportent leur soutien. Christelle Blouet s'est appuyée sur des personnes qu'elle connaissait et qui partageaient les mêmes valeurs, c'est elle qui est la plus en contact avec eux en tant que coordinatrice.

¹ Entretien Christelle Blouet

Ce qui est présenté comme leurs instances de gouvernance se trouve plutôt dans le travail coopératif avec Fribourg et les collectivités. C'est la co-construction de toutes les démarches qu'ils mènent et qui les amène à tout le temps réadapter ce qu'ils font au fil des rencontres. Madame Blouet considère que les modalités de travail souvent empiriques et informelles, sont les clés d'une vraie démarche de coopération :

« Voilà, moi je trouve qu'on est dans une réelle association. On n'est pas des prestataires de service et ils ne sont pas des clients. En tout cas ce n'est pas du tout la posture qu'on a et ce n'est pas du tout la leur. Ou alors quand certain d'entre eux ont cette posture, en général ça ne dure pas ».

Selon Mademoiselle Favero, tout est décidé « *ensemble de manière collégiale* » bien que Christelle Blouet soit un peu plus décisionnaire sur des questions plus stratégiques. Une grande confiance lui est cependant accordée par ses partenaires :

« On se concerte toujours, jamais on ne découvre qu'il y a une décision prise sans qu'on soit au courant, mais parce qu'on est une petite structure, l'information circule facilement et rapidement. »²

1.2 Participation des partenaires et des parties prenantes

Les partenaires sont associés au projet mais pas nécessairement à la structure en tant que tel. Avec Fribourg une convention est rédigée parce qu'il s'agit d'un institut qui dépend d'une Université qui nécessite une formalisation administrative. Selon Madame Blouet « *la Convention se finalise en fin d'année lorsqu'on peut y inclure l'ensemble du travail mené en coopération.* »

« Ca se construit à travers l'échange, la discussion et surtout beaucoup d'opportunité. »³

La structure s'appuie sur les collectivités et les associations avec lesquelles elle travaille donc les réflexions sont posées ensemble et sont, selon M. L'Herminier, à double niveau : d'un

² Entretien Irénée Favero

³ Entretien Raoul L'herminier

côté l'organisation du travail et de la hiérarchie, et d'un autre, une réflexion humaine et de relation. *« Moi ça m'arrive de dire à mes agents, tu devrais y aller ça te ferait du bien. »*

Les activités sont à destinations des *« professionnels de l'action publique »* qu'ils soient institutionnel, associatif, militant, fonctionnaire, quel que soit leur statut et quel que soit le secteur.

Tout est fait *« avec les gens »*. La plupart du temps un cadre est posé par les membres du Réseau en fonction de la demande. Par contre une fois que la méthodologie est posée, les parties prenantes sont impliquées *« de manière concrète »*. Madame Blouet les définit comme des *« preneurs d'initiatives »* mais insiste sur le fait que *« c'est parce qu'on réagit à ce qui nous semble pertinent pour elles. On est dans une sorte d'observation permanente pour arriver à faire quelque chose qui soit tenable dans une démarche de mutualisation. »*

2- Mise en œuvre des activités

La mise en œuvre de nouveaux projets se fait au gré des rencontres et des cheminements de ces démarches. Des recherches action sont menées depuis trois ans et ont permis à l'équipe de capitaliser des savoirs et des expériences. A partir de ces éléments, l'équipe a repéré des domaines qui défendent des valeurs communes avec les droits culturels, mais sans nommer et mobiliser les ressources culturelles. Ce sont autant de réseaux d'acteurs avec lesquels le réseau souhaite aujourd'hui travailler (pouvoir d'agir, économie sociale et solidaire, biens communs, développement durable...).

Ils travaillent par exemple beaucoup avec le champ social depuis le début de leurs activités. Provenant plutôt d'un milieu culturel ils ne connaissaient pas ou peu ces acteurs et leurs missions. Ils ont cependant trouvé un terrain de grande convergence à travers le développement social local et la notion de pouvoir d'agir. *« Et donc on s'est rendu compte qu'il y avait dans beaucoup d'endroits des démarches qui défendaient les mêmes valeurs mais qui n'étaient pas forcément en interconnexion les unes avec les autres. »*⁴ Ceci leur a permis d'en arriver à l'idée de développer des recherches actions qui vont se croiser sur des thématiques fortes (provenant des travaux d'analyse qui ont été menés lors des trois dernières années.)

⁴ Entretien Christelle Blouet

Cette notion de pouvoir d'agir au regard des droits culturels devient alors centrale pour le réseau parce que « *c'est quand on a eu accès à des savoirs et qu'on a choisi les savoirs qui faisaient sens pour soi qu'on s'est construit en tant qu'individu autonome.* »⁵ Madame Blouet déplore donc le fait que la culture soit souvent considérée « *comme la dernière roue du carrosse* » car les individus ne peuvent pas choisir librement s'ils n'ont pas pu se construire dans cette ouverture à une diversité de ressources qui faisait sens pour eux. Ils sont donc en train de développer une recherche action entre pouvoir d'agir et droits culturels qui les a amené à se rapprocher du collectif pouvoir d'agir.

Ils travaillent aussi sur un chantier sur la création artistique au regard des droits culturels. Ce chantier a, selon Madame Blouet, émergé comme un besoin nécessaire et fort parce qu'au moment des débats sur l'amendement qui a été adopté dans la loi NOTRe « *on a entendu des énormités y compris au sein des assemblées parlementaires sur ce qu'était ou ce que n'était pas les droits culturels* ». A travers ces débats, ils ont alors réalisé l'urgence absolue de traiter de cette question de la création artistique qu'ils avaient un peu « *négligé* » parce que ce n'était pas nécessairement une priorité. A l'époque, leur objectif était plus de développer la dimension culturelle large des politiques publiques et pas uniquement celle des politiques artistiques. Mais ils ont cependant observé que « *les acteurs qui portaient ces politiques avaient vraiment besoin de travailler le sujet.* » Il a donc été décidé de mener une recherche action sur ce sujet précis pour essayer de nourrir le débat public, une meilleure appropriation, un meilleur plaidoyer pour les droits culturels dans ces domaines.

De la même manière, en appui de la réflexion que mène Madame Favero depuis trois ans sur la notion de biens communs, le Réseau développe une recherche action sur le patrimoine et les biens communs au regard des droits culturels.

⁵ Ibid

3- Compétences

3.1 Réseau Culture 21 et l'ESS

Ce champ ne mobilise pas non plus suffisamment les questions de ressources culturelles selon Madame Blouet. Les valeurs et les compétences, notamment en ce qui concerne les modes de gouvernance et la participation, « *il ne suffit pas de les invoquer pour que ça devienne réalité et je pense qu'on est très mal formé à ces questions-là* ». Selon Madame Blouet, il y a des compétences dans la méthodologie de participation à acquérir pour pouvoir prétendre à être dans une démarche d'ESS. « *Moi j'ai très souvent entendu parler de coopératives qui n'arrivent pas à tenir parce que la culture inconsciente des gens est vraiment verticale.* » Cette culture n'a pas forcément été suffisamment déconstruite et surtout elle n'a pas été outillée avec une vraie méthodologie de travail qui soit suffisamment solide pour réussir à pallier aux écueils.

L'équipe de Réseau Culture 21 semble faire le maximum pour qu'une ligne forte se construise et permette d'arriver « *à cette compatibilité entre chacune d'entre nous* ».

3.2 L'équilibre entre compétences de gestion et de "savoir-faire"

L'équipe est très curieuse et fait une « *espèce de veille permanente méthodologique* »⁶. Ils participent régulièrement à des rencontres pour tenter de voir ce qui fonctionne bien. Ensuite, ils les réinvestissent et s'en emparent en les testant et retiennent ce qui leur plait. Ils vont également chercher des ressources dans les modes de management et de développement personnel, malgré leurs désaccords partiels par rapport à certains usages dans ces domaines. Leurs savoir-faire est selon Madame Blouet « *très intéressant au niveau méthodologique* ». Ils l'adaptent alors beaucoup dans « *leur univers éthique et esthétique* ». La différence fondamentale se trouvant dans la finalité du projet et les valeurs défendues.

De manière plus informelle, ils fréquentent aussi beaucoup les réseaux autour des biens communs, du numérique, du domaine du libre. Cet outillage méthodologique est

⁶ Ibid

fondamental et peut être considéré comme un bouclier contre les écueils de la participation selon Christelle Blouet.

3.3 Les formations

Madame Blouet s'est formée à des méthodes participatives, notamment le forum ouvert et la sociocratie au début de son travail pour Réseau Culture 21. L'équipe s'est également peu à peu formée à travers les démarches qui ont été développées. Elles se sont également renseignées sur une autre méthodologie qui s'appelle L'holocratie mais qui est, selon Christelle Blouet, « *trop portée par des gens qui sont dans le business et ça ne nous a pas plu* ». Les connaissances sont surtout obtenues à travers les lectures et les rencontres. Irene Favero a suivi une démarche sur les méthodes de participation citoyenne à l'Université d'architecture de Venise. Anne Obry a quant à elle une culture issue notamment de l'éducation populaire et a donc partagé les méthodes dans lesquelles l'équipe a trouvé des valeurs communes à leurs actions.

En fait « *on est toujours dans l'envie de se former mais on se forme beaucoup au contact des acteurs qui portent ces méthodes* »⁷, plus que dans des temps de formation formelle.

TRANSFORMATION SOCIALE ET POLITIQUE

1- Utilité sociale de l'initiative

1.1 Définition de l'utilité sociale de l'initiative

Tout simplement « *le meilleur respect des droits de l'homme* » et donc un développement de la démocratie et de la citoyenneté. « *Cette quête de savoir est importante, et la faire reposer sur le droit international a du sens.* »⁸

⁷ Entretien Irénée Favero

⁸ Entretien Raoul L'Herminier

1.2 Les impacts sur le territoire

Selon Madame Blouet « *On est des handicapés de la démocratie* », nous n'avons aucune ou très peu de culture démocratique, en tout cas dans les institutions ou les organisations publiques et par conséquent, une contre productivité dans le développement des politiques publiques à cause de ces carences. Selon l'équipe, on peut avoir des convictions sans pour autant avoir d'outil de travail et les droits de l'homme et les droits culturels en particulier sont un outil de travail particulièrement efficient pour développer une approche démocratique dans les politiques publiques. Tout leur travail a donc consisté à traduire les fondamentaux en méthodologie. « *Ceux qui s'y emploient trouvent que c'est extrêmement efficient. Ça transforme vraiment leur manière de faire, leur pratique et ça transforme surtout les résultats qu'ils en obtiennent.* » Mais la machine est « *tellement lourde dans les collectivités* » qu'il y en a encore beaucoup de travail. « *Cela porte des ambitions révolutionnaires mais reste encore modeste.* »⁹

Madame Blouet donne alors l'exemple des "conférences familiales". Dans le Nord et en Ardèche, cette démarche est remontée à la surface par plusieurs acteurs. Il s'agit d'un procédé traditionnel qui vient des Maoris et qui consiste, lorsque des enfants sont en difficulté dans leur famille, à convoquer une conférence familiale avant de prendre une décision sur le placement de l'enfant. L'objet de cette conférence étant de proposer un plan d'action pour sortir l'enfant des difficultés dans lesquelles ils se trouvent. Les travailleurs sociaux et les institutions vont se retirer pour laisser place à la discussion entre les personnes convoquées, celles-ci pouvant être les parents ou toute autre personne réclamée par l'enfant. Parfois cela conduit quand même au placement de l'enfant mais il est lui-même témoin que d'autre solution n'ont pas été envisageables.

Cette conférence familiale est remontée à la surface de manière très forte dans la démarche des droits culturels, « *parce que tout d'un coup c'était un processus extrêmement cohérent avec l'approche des droits culturels qui considère que c'est les personnes qui sont les mieux placées pour décider de ce qui est bon pour elle* ». ¹⁰

⁹ Entretien Christelle Blouet

¹⁰ Ibid

Madame Blouet explique alors qu'ils ont vu en Ardèche et dans le Nord cette idée de conférence familiale apparaître comme « *une évidence de transformation de l'accompagnement du placement des enfants* ». Pour des raisons d'économies financières les collectivités s'en emparent. Les porteurs du projet demandent à prendre le temps de l'expérimenter avant de le généraliser.

1.3 L'adaptation du projet

Toute l'équipe est véritablement attachée aux valeurs qu'elle défend. Elle ne se positionne pas en tant que consultant mais bien en tant que médiateur des droits culturels. L'exemple de l'accompagnement de la ville de Saint Denis permet d'illustrer cette approche. Au départ, la démarche proposée par le Réseau culture 21 était une démarche interdisciplinaire et intersectorielle. L'élue qui portait cette demande étant essentiellement l'élue culture, la demande de la collectivité s'est resserrée sur l'écriture du schéma d'orientations culturelles. « *Convaincus que ce schéma devait naître d'une démarche d'analyse des pratiques pluridisciplinaires des acteurs du territoire, nous avons conduit une démarche d'écriture collaborative à partir de la méthode Paideia. Le schéma d'orientations culturelles sera d'ailleurs appelé à être mise en œuvre au delà du secteur culturel car il recèle une approche tout à fait pertinente pour d'autres secteurs, s'ils veulent bien le considérer. C'est tout l'enjeu de sa mise en œuvre.* »¹¹

2- Lien avec les politiques publiques

2.1 Co-construction avec les politiques publiques ?

Réseau Culture 21 travaille en lien avec plusieurs villes, des départements, et avec quelques régions. Le travail s'est fait au début avec les départements mais tend à évoluer à l'échelle étatique. Selon Christelle Blouet, « *C'est la légitimité de ce qu'on a fait avec les départements nous permet d'être reconnus à d'autre échelons.* ».

¹¹ Ibid

Pour ce faire, Réseau Culture 21 organise et participe régulièrement à des débats sur les politiques publiques et considère d'ailleurs que c'est une part essentielle de son travail.

Parmi les principaux interlocuteurs, Madame Favero constate qu'il y a quand même une majorité des personnes dans la culture, le social, l'aménagement du territoire, et des gens qui travaillent sur le politique de la ville.

Les partenariats sont renouvelés tous les ans, ce qui rend la chose un peu difficile, selon Mademoiselle Favero, au regard des changements d'élus notamment. C'est le rôle de Madame Blouet de négocier auprès des collectivités la programmation de l'année suivante.

Réseau culture 21 se base sur la Déclaration de Fribourg qui rassemble les droits culturels reconnus dans l'ensemble des instruments internationaux, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux différentes conventions internationales en passant par les deux pactes des nations unies ratifiés en 1966. Même si la déclaration de Fribourg en elle-même est une déclaration émanant de la société civile, qui ne passe pas par des processus de ratification, les travaux du groupe de Fribourg, qui a contribué à sa rédaction, ont préalablement influencé la Déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO en 2001 et la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, également la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine pour la société. Un autre outil international a été profondément nourri de la Déclaration de Fribourg. Il s'agit de l'observation générale 21, adoptée en 2009, qui permet de donner un cadre pour la mise en œuvre du droit de participer à la vie culturelle (article 15 du pacte des droits économiques sociaux et culturels) comme dans la déclaration de Fribourg.

2.2 Les freins rencontrés

Selon Madame Blouet les élections de 2015 ont fait basculer beaucoup de collectivités avec des élus qui portent moins ces valeurs. C'est une problématique majeure *« parce que le contexte politique est tendu partout : localement, nationalement et internationalement et donc pour avoir l'audace d'aller dans ce genre de direction, ce n'est pas toujours évident »*. Madame Blouet pense que les difficultés politiques dans lesquelles se trouvaient les départements en 2012 leur avait permis de prendre le risque d'une recherche-action comme

Paideia. Leur destin semblait à l'époque remis en cause. Dans un tel contexte, la prise de risque d'une démarche qui ne disait pas avec précision où elle allait mener était possible.

Ce constat est d'autant plus visible au regard des métropoles chez qui on peut observer l'envie de travailler cette thématique mais qui ne semble pas pouvoir prendre le risque d'une recherche action. Les enjeux de pouvoir qui s'y jouent sont beaucoup plus forts et ne permette pas les mêmes marges de manœuvre.

C'est donc tout ce qui est à déconstruire qui devient le principal frein dans les missions de Réseau culture 21. « *Quand les politiques publiques organisent un secteur, ça implique qu'on donne des réponses uniques à des problèmes complexes.* »¹²

Pour l'équipe, l'approche doit être plus globale, une personne qui a des difficultés par rapport à l'emploi, « *Ces difficultés ne doivent pas être réduites à une recherche d'emploi. C'est la question de la place de chacun dans la société qui doit être envisagé.* »¹³ Cela impliquerait idéalement que des gens de différentes directions travaillent ensemble l'élaboration des politiques. C'est donc l'organisation cloisonnée des collectivités territoriales qui rend les choses difficiles. C'est pour cela d'ailleurs selon Mademoiselle Favero que ce sont principalement des collectivités qui étaient déjà dans des démarches de décroisement ou des démarches culturelles et sociales qui ont vu dans les droits culturels une opportunité pour aller plus loin dans cet élan.

Alors pour aller à l'encontre des ces freins, l'équipe travaille sur « *l'exemplarité des démarches qui donne envie aux autres.* » Pour Madame Blouet, c'est de cette façon que le réseau s'est ouvert, ils ont fait de la démonstration et ont démontré que « *ça donnait du sens aux politiques publiques.* » L'important pour Réseau culture 21 est de construire avec et non pas de se faire entendre par les politiques publiques.

Ils ont également tenté de trouver les voies de passage des politiques publiques en étant « *dans les endroits où il y avait moins d'enjeux de pouvoir.* »

¹² Irénée favero

¹³ Ibid

3- Territoire et typologie de partenariat

3.1 Le lien avec le territoire

L'association travaille sur différents territoires à l'échelle nationale et commence tout juste à tisser des liens en Ile de France. Une réunion doit s'organiser avec la direction de la culture de Fontenay et les acteurs associatifs. Petit à petit l'équipe commence aussi à travailler avec l'Essonne, la ville de Saint Denis et peut-être dans les mois à venir avec Tremblay.

Etant situé dans le ville de Fontenay depuis juillet 2014, des liens commencent à se tisser par le biais de rencontre avec des acteurs culturels du département de l'Essonne qui travaillent aussi sur Fontenay. Avec la ville de Paris dans laquelle ils se trouvaient auparavant, très peu de connexion ont été établies ou pas directement avec la ville mais plutôt avec la ligue de l'enseignement avec qui selon Madame Blouet « *ça commence à tricoter un petit peu.* »

Madame Blouet évoque « *les effets collatéraux assez inattendus* » sur des personnes qui adhèrent à la démarche et pour qui la poursuite de leur mission est parfois rendue difficile. Si les conditions ne leur sont pas données pour mettre en œuvre cette approche des droits culturels, il est difficile de revenir en arrière dans sa manière d'envisager le travail. Cela les a parfois poussés à quitter leur fonction ou chercher un autre poste.

3.2 Les partenariats et le Collectif Pouvoir d'Agir

En dehors de la collaboration avec Fribourg qui est pour Madame Blouet « *essentielle, fondatrice et indispensable* », Réseau Culture 21 n'est officiellement membre d'aucune fédération. Cependant, ils collaborent avec « *des gens qui portent les mêmes valeurs que nous* » sans pour autant ressentir le besoin de formaliser ces coopérations.

Mais pour Madame Blouet, l'essentiel de leur travail visant à développer le pouvoir d'agir des personnes, elle a donc évoqué plusieurs fois la possibilité d'adhérer officiellement au Collectif Pouvoir d'Agir avec qui la recherche action menée par le Réseau Culture 21 « *devrait se faire en partenariat.* »

Une première journée de travail a été organisée par le Réseau pour partager ce que sont les droits culturels mais aussi le projet méthodologique « *qui peut aussi être amendé en fonction*

*de la volonté de s'y investir pour ces acteurs et pour voir s'ils ont envie d'en être. »*¹⁴ De nombreux participants sont conviés dont un certain nombre est déjà membre du collectif pouvoir d'agir et notamment l'association Asmae. Ils ont donc essayé de mobiliser plusieurs acteurs de ce réseau dont ils ne savaient pas nécessairement qu'ils étaient membre du collectif Pouvoir d'Agir mais dont ils connaissaient le travail. Ils sont aussi un peu en lien avec la formation pouvoir d'agir de Paris 13 en partenariat avec l'Ecole Normale Sociale et le laboratoire Experis.

Madame Blouet souhaite développer les liens avec le collectif pouvoir d'agir et déplore pour le moment qu'ils ne mobilisent pas davantage d'approche culturelle dans leurs travaux. « *On doit apprendre à se connaître* » nous dit-elle, tout en rappelant qu'il est selon elle vraiment nécessaire de développer l'effectivité des droits culturels pour développer du pouvoir d'agir.

¹⁴ Christelle Blouet